

SMOA

Syndicat Mixte Oise-Aronde

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RESTAURATION HYDRAULIQUE DU MARAIS COMMUNAL DE LABRUYÈRE

Avis d'Appel Public à la Concurrence (A.A.P.C)

Procédure adaptée – conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande Publique

Objet de la consultation suite à une déclaration sans suite pour insuffisance de concurrence :

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire la création d'une barrière hydraulique en sortie d'un plan d'eau au sein des Marais de Sacy. Ces travaux visent la régulation du débit de fuite de l'étang dans le but de maintenir une cote piézométrique favorable au bon fonctionnement des tourbières des Marais de Sacy.

Personne publique :

Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président du SMOA

Contact :

GERARD Kévin
Chargé de mission Natura 2000 – Marais de Sacy
kevin.gerard@smoa.fr
03 64 21 80 94

Date limite de remise des offres :

21 novembre 2025 à 16h00

Partenaires financiers :



Partenaires techniques :



1 – NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

Président : M. Philippe MARINI

- ZAC du Valadan N°18, route de Roye
- 60 280 CLAIROIX
- 03 44 09 65 00

2 – PROCEDURE

Procédure adaptée conformément aux art. L.2123-1, R.2123-1 et suivants du CCP

3 – INTITULE ET OBJET DU MARCHÉ

TRAVAUX DE RESTAURATION HYDRAULIQUE DU MARAIS COMMUNAL DE LABRUYÈRE

- Démarrage prévisionnel de la tranche ferme : Étape 1 : entre mi-février 2026 et avril 2026 / Étape 2 : entre début août 2026 et mi-octobre 2026
- Durée du marché : 4 mois dont 2 mois d'exécution

4 – CARACTERISTIQUES DE LA MISSION

Le présent marché comprend une tranche ferme relative aux travaux de la création d'une barrière hydraulique en sortie d'un plan d'eau au sein des Marais de Sacy

5 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le **21 novembre 2025 à 16h00**, par voie électronique sur le profil d'acheteur du SMOA à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr>. Les renseignements techniques et administratifs peuvent être obtenus auprès du SMOA : kevin.gerard@smoa.fr – 06.17.13.26.10

6 – JUSTIFICATIFS À PRODUIRE À L'APPUI DE L'OFFRE

Sont demandés les justificatifs et toutes pièces permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise. Les offres seront sélectionnées sur la base des éléments fournis dont le **PV de visite préalable obligatoire**. Le projet de marché sera composé au minimum de :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : à accepter sans aucune modification daté et signé,
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) et ses annexes : à accepter sans aucune modification daté et signé,
- Le devis détaillé (DPGF) précisant les coûts par type de prestation à rédiger par le candidat
- Une note méthodologique avec un planning prévisionnel détaillé et la présentation des moyens.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de rejeter l'offre si l'une des pièces demandées ci-dessus est absente.

7 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères suivants :

- **Critère 1 « méthodologie et moyens mis en œuvre » : 60 %** décomposé comme suit
 - 50 points : moyens humains dédiés (qualifications et compétences en matière de travaux similaires), matériels mis en œuvre, mode opératoire et pertinence de la méthodologie employée pour l'atteinte des objectifs des travaux.
 - 10 points : planning prévisionnel détaillé
- **Critère 2 « prix des prestations » : 40 %**